

## Ça chauffe autour de la décharge de Bagnols!

La Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF), le SMIDDEV et la SMED (Est du département 06) ont envisagé de gérer le futur site du Vallon des Pins en créant une Société Publique Locale (SPL) dans des conditions établies avec un grand cabinet juridique.

Cette SPL sera une société anonyme dont ces trois collectivités territoriales détiendront la totalité du capital. La gestion future resterait donc sous l'étroit contrôle des élus qui pourraient, avec ce statut choisi, faire appel à des prestataires sans mise en concurrence tout en respectant les conditions légales.

Nous venons cependant d'apprendre que cette SPL "Le Vallon des Pins" est **contestée par le Préfet**. Il vient d'adresser un recours gracieux aux élus pour leur demander de rapporter leur décision de création de la SPL.

Il considère que la composition de son actionnariat est irrégulière en raison des différents statuts des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la composant. Il souhaiterait également l'intégration de la Communauté d'Agglomération de Draguignan au dispositif alors que celle-ci n'envisagerait pas d'entrer dans le schéma prévu par la CCPF.

Enfin on est toujours dans l'expectative pour une hypothétique et hasardeuse surélévation du site 3 qui, si elle devait être décidée par le Préfet, resterait tributaire d'une procédure avec enquête publique, permettant notamment à l'ABI, qui s'y oppose, d'intervenir.

Ces tergiversations ne doivent pas nous faire oublier que la loi impose une obligation de tri à la source des déchets ménagers au plus tard en 2025 et que manifestement nous sommes loin d'y être préparés et prêts.

Dans ces conditions il est nécessaire que l'ABI, qui malgré sa qualité d'Agréée pour la protection de l'Environnement du Var n'a pas été associée à cette réflexion, reste mobilisée et ses adhérents attentifs à toute consigne d'action qui leur sera donnée.

William DUMONT, président de l'ABI

Joël HERVE, secrétaire de l'ABI